

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le **DIX DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à NEUF HEURE**, l'Assemblée Générale de la Commission Locale d'Information de Soulaines s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe PICHÉRY.

Étaient présents :

Membres à voix délibératives : PICHÉRY Ph. – BARROIS J-M. – BARROY R. – BERGERAT D. – COLLINET C. – CORDIER D. – DALLEMAGNE Ph. – DEMATONS D. – DEMATONS P. – DUCHENE A. – GERARD G. – GOMES F. – GUERITTE M. – GUILLEMINOT A. – HUARD L. – JOBARD P. – KLEIN P. – MAITREHENRY D. – MARNAT M. – MATRION F. – MATRION M. – MINISINI W. – MONNIER D. – GLOUX V. – MORENVILLEZ M-F. – PIREZ O.

Membres à voix consultatives : DINANT S. – GODEFERT J-P. – GRAN-AYMERICH L. – PIROUÉ S. – TOLBA S.

Absents excusés :

Membres à voix délibératives : AUBRY C. – AUDIGÉ J. – BESSON-MOREAU G. – BREVOT B. – BURGAT C. – CONTINANT C. – CONVERS S. – CORDELLE A. – COURTILLIER R. – DARNET B. – DEZOBRY B. – DUSSAUSSOIS E. – FRISON P. – GOUVERNEUR L. – GUENE C. – LIEVRE Ph. – MANDELLI C. – MATHIEU B. – PERROT E. – RIGOLLOT M-N. – SALAUN J-P. – THIRIET F. – VAN RECHEM M.

Membre à voix consultatives : BERTHELOT L. – CHEVALLIER M. – MENNESSIEZ H. – RIQUART M. – TORRES P.

Pouvoir : de BREVOT B. à BERGERAT D. – de DEZOBRY B. à GUILLEMINOT A. – de FRISON P. à PICHÉRY Ph. – de THIRIET F. à DALLEMAGNE Ph.

Assistaient : GRENIER S. – BOILLOT P. (CLi de Soulaines)

Le Président introduit la séance en souhaitant la bienvenue aux participants et en les remerciant de leur présence.

Le Président constate que quatre membres n'ont pas pu assister à la réunion d'Assemblée Générale et qu'ils ont donné leur pouvoir comme suit :

- Pouvoir de Monsieur BREVOT Benoît, représentant de la Fédération Départementale des Pêcheurs à Monsieur BERGERAT Daniel, représentant de la Fédération Départementale des Chasseurs.
- Pouvoir de Monsieur DEZOBRY Bruno, Conseiller communautaire de la Communauté de Communes des Lacs de Champagne à Madame GUILLEMINOT Angélique, Conseillère Départementale du canton de Brienne-le-Château.
- Pouvoir de Monsieur FRISON Pierre, Maire de Lévigny à Monsieur PICHÉRY Philippe, Président de la CLi de Soulaines.
- Pouvoir de Monsieur THIRIET Francis, représentant de la commune de Soulaines-Dhuy à Monsieur DALLEMAGNE Philippe, Président de la Communauté de Communes de Vendeuvre-Soulaines.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Le Président rappelle l'ordre du jour aux membres de l'Assemblée Générale, comme suit :

- Retour sur les travaux conduits par les commissions,
- Inspections ASN,

Les rapports d'inspections de l'Autorité de Sureté Nucléaire devaient être présentés à l'Assemblée lors de cette séance. Cependant, Monsieur RIQUART Mathieu, chef de division de Châlons-en-Champagne, retenu par d'autres obligations, n'a pu se rendre disponible pour cette prise de parole. Ce point de l'ordre du jour sera évoqué lors d'une prochaine réunion.

- Réunion Publique 2021,
- Formation ANCCLI « Les bases de la radioactivité »,
- Voyage d'étude 2022,
- Questions et informations diverses.

Le diaporama présenté en séance est joint en annexe 1 du présent compte rendu.

1. RETOUR SUR LES TRAVAUX CONDUITS PAR LES COMMISSIONS

1.1 COMMISSION ENVIRONNEMENT

Le Président rappelle que la Commission Environnement s'est réunie le 6 octobre 2021 sous la Présidence de Monsieur Gilles GERARD.

Le Président indique qu'il a été décidé par les membres de la Commission Environnement de poursuivre la construction du référentiel de connaissances par la conduite d'une nouvelle campagne de prélèvements et d'analyses environnementales, en s'appuyant sur les composantes environnementales déjà investiguées et en étendant l'étude à d'autres compartiments. Le Président précise que l'exploitant – ANDRA, réalise conformément à son plan de surveillance de l'environnement des analyses régulières, suivies par les autorités compétentes. Toutefois, l'indépendance de la CLI l'amène à engager diverses analyses, sans a priori préalable, pour comprendre la situation et en tirer les conséquences lorsque des différences de résultats sont constatées.

Le Président énonce les différents compartiments environnementaux retenus par la Commission Environnement :

- **LE MILIEU AQUATIQUE** – La Commission Environnement souhaite reconduire des analyses effectuées sur les eaux de surface, les eaux souterraines et les sédiments.
- **LE MILIEU TERRESTRE** – La Commission Environnement souhaite reconduire les prélèvements effectués sur les sols, les mats et le couvert végétal.
- **LA CHAINE ALIMENTAIRE** – La Commission Environnement souhaite reconduire les prélèvements effectués sur les produits du jardin, le gibier, les poissons d'eau douce et le vignoble. Les membres de la Commission ont également souhaité étendre les prélèvements de la chaîne alimentaire au lait, aux produits de la ruche, aux champignons, aux sangliers, ainsi qu'aux pâtures et céréales.

Le Président rappelle que certains éléments nécessitent une attention particulière, tels que les sangliers qui ne sont pas aussi sédentaires que les gibiers investigués dans les études précédentes et qui ne relèvent pas nécessairement d'une caractéristique du territoire. Un point de vigilance est

également à marquer sur le lait puisque deux périodes sont constatées dans l'année : en été le lait est issu de vaches qui pâturent et s'alimentent d'herbes tandis qu'en période hivernale il s'agit d'ensilages de maïs et d'aliments importés dont les origines restent inconnues.

- **LES MESURES DE L'IRRADIATION EXTERNE** – Des mesures du débit de dose lié au rayonnement gamma ambiant seront renouvelées le long de la clôture du Centre de Stockage de l'Aube, autour du site DAHER et seront étendues le long de la clôture du CIREs.

Il est jugé absurde par Monsieur GUERITTE qu'une mesure réalisée par l'ANDRA puisse être inexacte et ne parvienne pas à trouver d'utilité à ce projet d'étude environnementale. Il préfère que la CLI économise 30 000,00 € et trouve inadmissible que ni l'ASN ni l'IRSN ne soient représentés lors de cette Assemblée Générale.

Monsieur GERARD rappelle que cette étude est engagée pour effectuer une comparaison avec les résultats obtenus lors d'analyses engagées précédemment et dont l'objectif est de constituer une banque de données.

Même si Monsieur PICHERY regrette l'absence de l'ASN et l'IRSN et sait également que l'ANDRA réalise des mesures objectives, il tient à souligner que la CLI est une instance indépendante. Il est important qu'elle dispose de ses propres données, complémentaires à celles de l'ANDRA.

Monsieur GODEFERT s'interroge sur les mesures de l'irradiation externe et sur la situation de DAHER – Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), indépendante du CSA – Installation Nucléaire de Base (INB). Dans ce contexte, considérant l'éloignement de DAHER, il se demande si ces mesures sont réalisées pour constater sa non-influence sur le CSA, ou le cas échéant, pour constater son impact ?

Monsieur GRENIER précise qu'il ne s'agit pas de dédouaner DAHER, mais bien de mesurer et d'informer. En effet, Monsieur GODEFERT relève une distinction importante puisqu'il le rappelle, le CSA est une INB et que la CLI existe pour cette raison, tandis que DAHER et le CIREs sont des ICPE rattachées à une Commission de Suivi de Site. En l'espèce, Monsieur GRENIER précise que l'autorisation de Monsieur le Préfet sera sollicitée par courrier, dans le cadre des mesures qui seront opérées sur ces installations qui relèvent des Commissions de Suivi de Site qu'il préside. La CLI partagera les résultats de ces mesures et les mettra à la disposition des Commissions de chacun des sites.

Le Président invite l'Assemblée à approuver la poursuite de la démarche initiée par la Commission Environnement.

Un vote contre et 29 votes pour, aucune abstention n'ayant été constatée, la poursuite de la construction du référentiel de connaissances par la conduite d'une nouvelle campagne de prélèvements et d'analyses environnementales est approuvée des membres présents et représentés.

1.2 COMMISSION DE SUIVI SANITAIRE

Le Président rappelle que la Commission de Suivi Sanitaire s'est réunie le 28 octobre 2021 sous sa Présidence.

Il précise que la réunion d'installation de la Commission de Suivi Sanitaire s'est déroulée le 6 mars 2020 durant la première vague de l'épidémie de COVID-19. Ce premier temps d'échange s'était déroulé avec la présence de l'ARS et avec les excuses de Santé Publique France, leurs missions et obligations les mobilisaient sur d'autres sujets dans l'intérêt des populations.

Cette première réunion s'est voulue constructive, les membres ont exprimé leurs attentes et ont exposé leurs interrogations allant au-delà d'une « simple » enquête épidémiologique, puisque certains ont déclaré ne pas être malade mais pour autant avoir le sentiment de ne pas être en bonne santé. Il a également été souhaité poursuivre les études engagées par Santé Publique France qui avaient confirmé la tendance observée pour la mortalité se rapportant au cancer du poumon uniquement chez l'homme, avec un risque relatif de + 25 %. Cependant, le Président le rappelle, les origines de ce taux - supérieur aux moyennes nationales - ne peuvent être précisées en l'état des observations et études.

Monsieur PICHÉRY indique s'être intéressé à la démarche OSaRiB visant à faire un état des lieux de la santé physique et psychologique des habitants vivant à proximité du site envisagé pour le projet de centre de stockage de Bure. C'est dans le cadre de cette démarche, semblant répondre aux attentes exprimées par les membres de la Commission de Suivi Sanitaire, qu'il ajoute avoir rencontré le 26 octobre 2021, les responsables de l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) Grand Est qui lui ont présenté la démarche et le rôle d'un observatoire de la santé.

Suite à cette présentation de projet d'observatoire de la santé sur les territoires aubois et haut-marnais en Commission de suivi sanitaire du 28 octobre 2021, les membres ont souhaité prendre la décision de mettre en place cette démarche seulement après présentation de l'avant-projet par l'ORS. Dans ce cadre, il a été convenu qu'une présentation de l'avant-projet se ferait en début d'année 2022. A l'issue, les membres de la CLI seront invités à se prononcer sur l'engagement ou non de cette démarche d'observatoire de la santé.

Le Président remercie Madame PIROUÉ Sandrine, déléguée territoriale Aube de sa présence. Il rappelle que cette démarche d'observatoire de la santé associe l'ARS et Santé Publique France qui, dans une telle démarche, apportent l'ensemble des informations dont ils disposent et engagent aux côtés de la CLI, les études qui relèvent de leurs prérogatives.

Madame PIROUÉ précise que l'ARS suit de très près les travaux de la CLI et rappelle son principe de transparence en matière d'information, de suivi et d'accompagnement. L'ARS contribue à mobiliser l'expertise, qui sur un sujet comme celui de la mise en place d'un observatoire de la santé, ne peut relever que d'une expertise médicale. Les ORS sont des entités indépendantes des ARS et gages d'une pluri-expertise sur les observations du territoire. Sur le projet d'un observatoire de la santé, l'ORS apportera des informations, des données et une base d'échanges. D'autre part, l'ARS soutiendra la CLI et répondra aux besoins de ses membres, afin de mobiliser l'expertise médicale. Selon Madame PIROUÉ l'expertise dans le domaine de la santé est principalement assurée par Santé Publique France (SPF), l'agence nationale de santé publique qui a notamment en charge l'observation épidémiologique et la surveillance de l'état de santé des populations.

Madame GRAN-AYMERICH, responsable du service santé environnement Aube de l'ARS, précise les opérations qui seront engagées par l'ARS dans le cas où elle serait sollicitée par la CLI pour la mise en place d'un observatoire de la santé sur son territoire. Madame GRAN-AYMERICH rappelle qu'il s'agit d'une démarche collective et les attentes de la population vont permettre la co-construction de cette démarche. Elle rappelle qu'il convient de faire évoluer une démarche existante implémentée au sein du CLIS de Bure et non pas de calquer simplement la méthode. Dans le cadre d'une saisine par la CLI de l'ARS et de SPF, l'Observatoire Régional de la Santé pourrait venir en appui sur la démarche qui sera engagée, en lien étroit avec la commission de suivi sanitaire. Elle précise qu'il s'agit d'une démarche globale de ressenti qui prend en compte un certain nombre d'indicateurs socio-économiques et démographiques dont l'ORS est en capacité d'en présenter la démarche et son évolution à la CLI.

Madame PIROUÉ sait que des analyses portées sur des pathologies pulmonaires ont été réalisées sur le territoire du Soulainois et que les conclusions avaient été rendues devant la CLi. Elle précise que d'autres pathologies liées à la thyroïde sont actuellement discutées. L'objectif de l'ARS sur ce sujet est de consolider les données et d'apporter une expertise médicale déportée pour permettre un travail d'échanges sur des données fiables. Elle précise que l'intégralité des signalements sont analysés par l'ARS mais restent pour le moment à consolider et à solidifier selon Santé Publique France. Mettre en place un observatoire de la santé est pour l'ARS un moment propice pour approfondir cette thématique de santé avec l'aide d'experts capables de fournir des informations qui relèvent du domaine médical.

L'ARS apporte à la CLi la garantie de pouvoir disposer de données quantifiées fiables et solides pouvant être exploitées et permettant de poursuivre le débat.

Monsieur GUERITTE constate un problème d'eau radioactive dans le Soulainois causé par un cumul de faibles doses, composé du nuage de Tchernobyl et des intempéries violentes de mai 1986 où une quantité importante de becquerel de césium a été constatée. A ces faits, s'ajoute en 1993 l'arrivée de l'ANDRA rejetant depuis les cheminées du CSA, du CIRES et de DAHER des « impuretés » aux normes. Il rappelle que l'ANDRA ne peut pas tricher sur ses mesures, conformes, mais le problème identifié relève des normes fixées par l'État. Il ajoute être opposé à la mise en place d'un observatoire de la santé et souhaite travailler à partir de la méthode REVELA-13.

Monsieur PICHERY rappelle que la dernière Réunion Publique de la CLi, organisée en 2019, portait sur la présentation de la situation géologique et hydrologique du CSA et de ses environs, dans le cadre d'analyses des eaux brutes réalisées sur la commune de CEFFONDS. L'hydrogéologue présent avait indiqué qu'il n'y avait pas de lien entre l'existence du CSA et ces présentes constatations.

En s'appuyant sur les propos tenus par Madame PIROUÉ, le Président rappelle que cet observatoire permettra à la CLi de disposer de données solides et souhaite recueillir l'avis des spécialistes ayant la compétence pour travailler sur des bases cohérentes.

Madame DINANT rappelle que les autorisations de rejets sont respectées par l'ANDRA et reposent sur des évaluations en amont jugeant de l'impact sur les populations. La surveillance est un outil efficace et pertinent qui offre des résultats fiables dans le cadre de l'identification de l'impact environnemental et des rejets de l'ANDRA. La mise en place d'un observatoire de la santé par la CLi constitue le point de départ d'évaluation de l'état de santé des populations et de l'environnement.

Monsieur MAITREHENRY pense qu'il est important de connaître la base d'un premier cancer et qu'il n'est pas incompatible d'intégrer ces données dans la méthodologie d'un observatoire de la santé.

Monsieur GODEFERT s'interroge sur le territoire, très faiblement peuplé et peu représentatif en nombre d'individus pour disposer de données statistiques exploitables. Il rappelle que les organismes exploitent des statistiques avec un volume de données bien supérieur à celui que pourrait produire le territoire. Ainsi, il trouve difficile de disposer de données exploitables à l'échelle locale et d'en définir la causalité.

Monsieur PICHERY rappelle le premier objectif de la Commission de Suivi Sanitaire : définir le périmètre de cet observatoire. S'agissant du constat d'un nombre plus limité d'individus, les conclusions seront affectées d'un taux d'incertitude plus important.

Le Président invite l'Assemblée à approuver l'organisation de la réunion de présentation de l'avant-projet d'un observatoire de la santé par l'ORS en début d'année 2022.

Un vote contre et 29 votes pour, aucune abstention n'ayant été constatée, la poursuite des démarches dans le cadre de la mise en place d'un observatoire de la santé est approuvée.

2. REUNION PUBLIQUE 2021

Le Président rappelle que la Commission Communication s'est réunie le 8 octobre 2021 sous la Présidence de Monsieur Christian COLLINET.

La Commission Communication a décidé de tenir la réunion publique 2021 en streaming au sein des locaux de Canal 32 pour permettre à tous d'y assister. Le streaming offre une large diffusion et donne à chacun la possibilité de poser ses questions en direct par l'intermédiaire d'une messagerie virtuelle instantanée.

Monsieur PICHERY précise que la réunion sera enregistrée et pourra être visualisée en replay pour celles et ceux qui n'auraient pas pu rejoindre la diffusion en direct. La réunion publique 2021 portera sur les études environnementales et aura lieu le 14 décembre à 18h00.

CANAL 32 accueillera durant cette réunion divers intervenants :

- **CLI** – Commission Locale d'Information de Soulaines
Monsieur Philippe PICHERY, Président de la CLI et du Conseil Départemental

- **ACRO** – Association pour le contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest
Madame Mylène JOSSET, coordinatrice scientifique

Monsieur PICHERY indique avoir reçu les excuses de Madame JOSSET actuellement hospitalisée et qui ne pourra participer à la réunion publique organisée par la CLI. Il précise qu'il se rapprochera d'une autorité technique scientifique pour assurer cette prise de parole.

- **ANDRA** – Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs
Monsieur Patrice TORRES, Directeur des opérations industrielles et Directeur du Centre de Stockage de l'Aube (CSA)
- **ANCCLI** – Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information
Monsieur Jean-Claude DELALONDE, Président de l'ANCCLI

Monsieur GUERITTE indique être opposé à l'organisation d'une réunion publique par Canal 32 qu'il juge ne pas être une chaîne indépendante. Il propose d'organiser cette réunion en streaming au sein de la salle des fêtes de Soulaines et de remplacer l'ACRO par la Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité (CRIIRAD). Monsieur GUERITTE juge indispensable qu'un temps de parole consacré à l'opposition soit aménagé.

Le Président rappelle que la CLI n'est pas un lieu d'échanges sur la place du nucléaire dans notre modèle énergétique mais un lieu d'échanges portant sur l'information et l'impact du nucléaire au sein du territoire.

Le Président invite l'Assemblée à approuver l'organisation de la réunion publique en streaming au sein des locaux de Canal 32.

Un vote contre et 29 votes pour, aucune abstention n'ayant été constatée, la tenue de la réunion publique 2021 en streaming est approuvée.

3. FORMATION ANCCLI « Les bases de la radioactivité »

Suite au dernier renouvellement des membres de la CLi, il est proposé à chacun de bénéficier d'un socle de connaissances commun sur des notions de base de la radioactivité.

Monsieur GRENIER présente aux membres le contenu de la formation « Les bases de la radioactivité » proposée par le groupe permanent « santé » de l'ANCCLI qui se tiendra le 10 février 2022. Cette formation s'inscrit sur une journée entière, la matinée sera consacrée à l'information et à la formation composée de trois parties :

- Les différentes sources de la radioactivité,
- La radioactivité, un phénomène physique,
- La radioactivité, de la physique à l'impact sur l'homme.

La journée se poursuivra avec une pause déjeuner, puis l'après-midi, les membres pourront assister à une visite guidée du CSA. Les modalités liées à l'organisation de cette formation seront communiquées prochainement aux membres de la CLi qui pourront confirmer leur présence.

4. VOYAGE D'ÉTUDE 2022

Le projet de voyage d'étude 2022 est présenté par Monsieur GRENIER aux membres de l'Assemblée. Ce voyage donnera aux membres de la CLi, l'occasion de visiter sur deux jours, deux centrales nucléaires qui sont à la fois en activité (réacteurs à eau pressurisée) mais également en déconstruction (réacteurs graphite-gaz). Il s'agit des centrales nucléaires de Saint-Laurent (41220) et de Chinon (37500).

Il est précisé la particularité de la centrale de Chinon : « La boule de Chinon », premier réacteur nucléaire dénommé Chinon A1 et intégré dans une structure sphérique. Mis en service en 1963 et arrêté en 1973, EDF a décidé d'en faire un musée « musée de l'atome », proposant ainsi au grand public de découvrir l'histoire et le fonctionnement des premiers réacteurs nucléaires.

Le premier jour du voyage sera consacré à la découverte de la centrale nucléaire de Saint-Laurent, et le second jour, sera dédié à la découverte de la centrale nucléaire de Chinon ainsi qu'au musée de l'Atome.

Dans le cadre du contexte sanitaire et sécuritaire, il est ajouté qu'il est aujourd'hui difficile de déterminer le cadre organisationnel précis de ce voyage d'étude. La CLi se rapprochera des opérateurs EDF afin de définir un calendrier prévisionnel et traduire ce voyage de manière concrète.

Monsieur PICHERY rappelle que la CLi prendra l'attache de ces deux centrales nucléaires de manière à ce qu'une date soit malgré tout rapidement arrêtée afin que les membres intéressés puissent y participer.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Les participants n'ayant aucune question le Président procède à la clôture de la réunion d'Assemblée Générale.

Le Président remercie les intervenants et participants à la réunion d'Assemblée Générale et invite les membres à rejoindre nombreux la réunion publique de la CLi du 14 décembre 2021 en streaming.

Le Président remercie les membres de la CLI pour leur implication tout au long de l'année 2021 dans les initiatives de la CLI et souhaite à tous de passer de bonnes fêtes de fin d'année. Il précise que l'année 2022 redémarrera avec la réunion de la Commission de Suivi Sanitaire et la présentation de l'avant-projet d'un observatoire de la santé par l'ORS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h40.

Le 12/01/2022
Le Président de la CLi de Soulaines
Ph. PICHÉRY





de Soulaines

Commission Locale d'Information



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

10 DÉCEMBRE 2021 – 09h00



ORDRE DU JOUR

- **RETOUR SUR LES TRAVAUX CONDUITS PAR LES COMMISSIONS**
- **INSPECTIONS ASN**
- **REUNION PUBLIQUE 2021**
- **FORMATION ANCCLI « *Les bases de la radioactivité* »**
- **VOYAGE D'ETUDE 2022**

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES



1. RETOUR SUR LES TRAVAUX CONDUITS PAR LES COMMISSIONS



COMMISSION ENVIRONNEMENT

Poursuite de la construction du référentiel de connaissances par la conduite d'une nouvelle campagne de prélèvements et d'analyses environnementales

Le milieu aquatique

Les eaux de surface et les sédiments

Le milieu terrestre

Les sols les mats et le couvert végétal,
les arbres

Mesure de l'irradiation externe

Le long des clôtures du CSA et du CIRES,
autour du site DAHER

La chaîne alimentaire

- Les produits du jardin
- Le gibier
- Les poissons d'eau douce
- Le vignoble
- +
 - Le lait
 - Les produits de la ruche
 - Les champignons
 - Les sangliers
 - Les pâtures et les céréales



COMMISSION DE SUIVI SANITAIRE

**6 Mars
2020**

Installation de la Commission de Suivi Sanitaire
Recueil des attentes de la population

**26 Octobre
2021**

Rencontre avec la Directrice de l'ORS
(Observatoire Régional de la Santé)

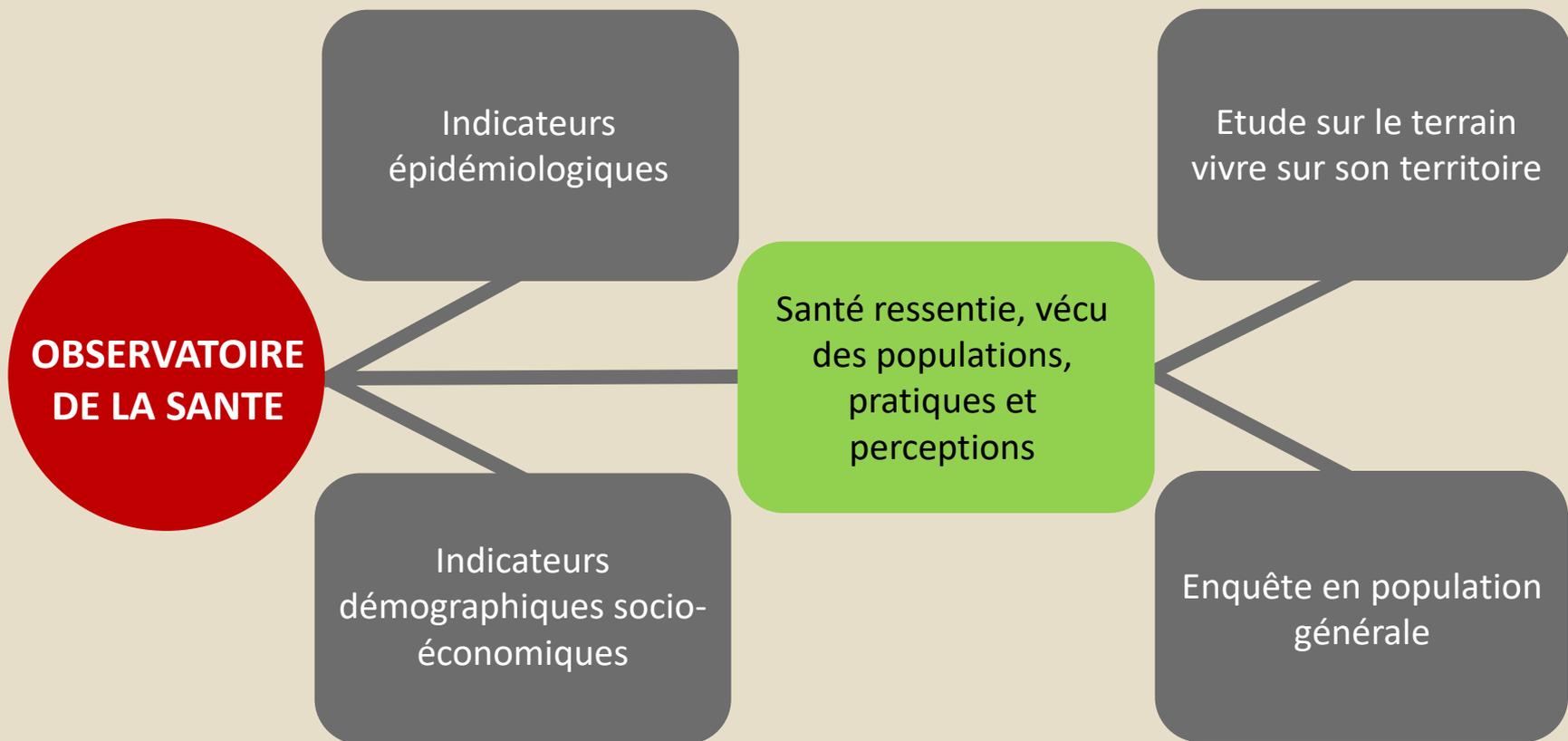
**28 Octobre
2021**

Réunion de la Commission de Suivi Sanitaire
Présentation du projet de mise en place d'un observatoire de la santé

**Début
2022**

Réunion de la Commission de Suivi Sanitaire avec l'ORS
Présentation de l'avant projet

OBSERVATOIRE DE LA SANTE





2. INSPECTIONS ASN



3. REUNION PUBLIQUE 2021

REUNION PUBLIQUE – ETUDES ENVIRONNEMENTALES

14

DECEMBRE

18:00

En streaming

*Etudes
environnementales*

Connexion à partir du site internet
<http://cli-soulaines.fr/>

CLI

M. Philippe PICHERY

ANDRA

M. Patrice TORRES

ACRO

Mme Mylène JOSSET

ANCCLI

M. Jean-Claude DELALONDE



4. FORMATION ANCCLI

« Les bases de la radioactivité »

LES BASES DE LA RADIOACTIVITE

Formation proposée par le Groupe Permanent « **Santé** » de l'ANCCLI

La formation

- Les différentes sources de la radioactivité
- La radioactivité, un phénomène physique
- La radioactivité, de la physique à l'impact sur l'homme

10
FEVRIER
2022

Matin

Formation

Midi

Repas

Après-midi

Visite du CSA



5. VOYAGE D'ETUDE 2022



CENTRALE NUCLEAIRE SAINT-LAURENT

Implantée au cœur de la région Centre-Val de Loire. Mise en service en 1981, la centrale nucléaire Saint-Laurent est située dans le Loir-et-Cher.

En activité

2 Réacteurs à Eau Pressurisée (**REP**), B1 et B2, de 900 MWe, en fonctionnement depuis 1983.

En déconstruction

2 anciens réacteurs A1 et A2 Uranium Naturel Graphite-Gaz (**UNGG**), arrêtés entre 1990 et 1992 actuellement en phase de démantèlement. Les travaux se poursuivront jusqu'en 2035.





CENTRALE NUCLEAIRE DE CHINON

Implantée au cœur de la région Centre-Val de Loire. Mise en service entre 1981 et 1987, la centrale nucléaire de Chinon est située à Avoine en Indre-et-Loire.

En activité

4 Réacteurs à Eau Pressurisée (**REP**), B1, B2, B3 et B4 de 900 MWe, mis en service en 1984, 1987 et 1988.

En déconstruction

3 réacteurs Graphite-Gaz (**UNGG**), A1, A2 et A3, en déconstruction et arrêtés entre 1973 et 1990. Les travaux se poursuivront jusqu'en 2060.





CENTRALE NUCLEAIRE DE CHINON

La boule de Chinon

Suite à la seconde guerre mondiale, les autorités décident d'accélérer le développement du nucléaire civil pour la production d'électricité avec l'installation du premier réacteur nucléaire nommé Chinon A1. Structure sphérique de 55 mètres de diamètre et 47 mètres de haut est mise en service en 1963. La boule est mise à l'arrêt en 1973. EDF décide d'en faire un musée afin de préserver ce symbole de l'évolution industrielle du territoire. Le musée de l'atome ouvre ses portes de 1986.





JOUR 1



*A la découverte de la
Centrale Nucléaire de
Saint-Laurent*

CENTRALE NUCLÉAIRE DE SAINT-LAURENT

Etape 1	Départ de Soulaines-Dhuys – Domaine Saint Victor
Etape 2	Déjeuner à proximité de la Centrale de Saint-Laurent
Etape 3	Visite de la Centrale de Saint-Laurent
Etape 4	Départ vers Chinon
Etape 5	Arrivée à l'Hôtel
Etape 6	Dîner + quartier libre

De Soulaines-Dhuys à Saint-Laurent : 314 km et 3 h 19 min

De Saint-Laurent à Chinon : 144 km et 1 h 44 min



JOUR 2



*A la découverte de la
Centrale Nucléaire de
Chinon*

CENTRALE NUCLÉAIRE DE CHINON

- | | |
|----------|---|
| Etape 7 | Petit déjeuner – Hôtel |
| Etape 8 | Visite de la Centrale de Chinon |
| Etape 9 | Déjeuner à proximité de la Centrale de Chinon |
| Etape 10 | Visite du musée de l'atome |
| Etape 11 | Départ vers Soulaines-Dhuys |

De Chinon à Soulaines-Dhuys : 448 km et 4 h 38 min



QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES



de Soulaines

Commission Locale d'Information



[ODJ](#)

Merci de votre attention